

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

### Compte-rendu

Le **JEUDI 30 JUIN 2022**

A 18h00, au siège de l'agglomération à Bressuire

Le 30 juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (9) M. MARY, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme SOULARD,

ABSENTS EXCUSES (8) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BESNARD Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, M. LOGEAIS, Mme REVEAU, Mme SOULE

POUVOIRS /

Date de la convocation 21 juin 2022

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

## ASSEMBLEES

### 1.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. DELIBERATIONS

### 2.1. FINANCES

#### 2.1.1. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

[DEL-2022-28](#)

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2021.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal du CIAS afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2021 est conforme aux résultats du compte administratif.

079041  
SGC THOUARS



II-1  
Exercice 2021

40800 - CIAS DU BOCAGE BRESSUIRAIS  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 364,34	416 102,22	459 466,56
Titres de recettes émis (b)	1 661,78	243 192,42	244 854,20
Réductions de titres (c)		27 165,91	27 165,91
Recettes nettes (d = b - c)	1 661,78	216 026,51	217 688,29
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 364,34	416 102,22	459 466,56
Mandats émis (f)		230 448,55	230 448,55
Annulations de mandats (g)		2 333,83	2 333,83
Dépenses nettes (h = f - g)		228 114,72	228 114,72
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 661,78		
(h - d) Déficit		12 088,21	10 426,43

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques
- D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021,
- De constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.1.2. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) - Vote du Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats

DEL-2022-29

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget principal du CIAS pour l'exercice 2021 a été arrêté au 31/12/2021. Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Budget principal du CIAS : Compte administratif 2021				
			CA 2021	
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	011 : Charges à caractère général	23 973,76 €	
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	202 603,98 €	
		65 : Autres charges de gestion courante	215,00 €	
		67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	
		042- 68 : Dotations aux amortissements	1 321,98 €	
	<b>TOTAL DEPENSES 2021</b>		<b>228 114,72 €</b>	
	Recettes	64 : Remboursements charge en personnel	0,00 €	
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	215 903,12 €	
		74 : Dotations et participations	0,00 €	
		75 : Autres produits de gestion courante	71,39 €	
		77 : Produits exceptionnels	52,00 €	
		<b>TOTAL RECETTES 2021</b>		<b>216 026,51 €</b>
		<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021</b>		<b>- 12 088,21 €</b>
	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		152 077,22 €	
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>139 989,01 €</b>		
<b>Investissement</b>	Dépenses		0,00 €	
	Recettes		1 661,78 €	
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021</b>		<b>1 661,78 €</b>	
	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		40 250,34 €	
	<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>41 912,12 €</b>	

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2021 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget principal	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (1)	RESUTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2021 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 (3=1+2)
Investissement	1 661,78 €	40 250,34 €	41 912,12 €
Fonctionnement	- 12 088,21 €	152 077,22 €	139 989,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 10 426,43 €</b>	<b>192 327,56 €</b>	<b>181 901,13 €</b>

**Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :**

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Excédent cumulé de fonctionnement 2021	139 989,01 €
Solde d'investissement	41 912,12 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2022 au R/001	41 912,12 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2022	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	139 989,01 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002	0,00 €

Conformément à la réglementation, le Président n'assiste pas au vote de la présente délibération.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter les résultats cumulés 2021 comme indiqués ci-avant :**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **2.1.3. BUDGET ANNEXE DES REPAS A DOMICILE (40803) - Approbation du Compte de Gestion 2021**

DEL-2022-30

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2021,

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné,

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe des repas à domicile afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2021 est conforme aux résultats du compte administratif.

**40803 - PORTAGE REPAS-CIAS BOCAGE BRES**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 248,90	1 131 076,23	1 161 325,13
Titres de recettes émis (b)	16 411,67	1 019 200,65	1 035 612,32
Réductions de titres (c)		2 467,23	2 467,23
Recettes nettes (d = b - c)	16 411,67	1 016 733,42	1 033 145,09
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 248,90	1 131 076,23	1 161 325,13
Mandats émis (f)	13 000,00	1 077 497,35	1 090 497,35
Annulations de mandats (g)		58 076,06	58 076,06
Dépenses nettes (h = f - g)	13 000,00	1 019 421,29	1 032 421,29
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	3 411,67		723,80
(h - d) Déficit		2 687,87	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques.**
- **D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021.**
- **De constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2.1.4. BUDGET ANNEXE DES REPAS A DOMICILE (40803) - Vote du Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats**

[DEL-2022-31](#)

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le compte administratif du budget annexe des repas à domicile pour l'exercice 2021 a été arrêté au 31/12/2021.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Budget annexe des repas au domicile : Compte administratif 2021			
Fonctionnement			CA 2021
	Dépenses	011 : Charges à caractère général	588 017,19 €
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	412 162,24 €
		65 : Autres charges de gestion courante	4 210,91 €
		66 : Charges financières	111,48 €
		67 : Charges exceptionnelles	285,04 €
		042 Opérations d'ordre de transfert section	14 634,43 €
		<b>TOTAL DEPENSES 2021</b>	<b>1 019 421,29 €</b>
	Recettes	013 : Remboursements charge en personnel	121,68 €
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	1 008 128,48 €
		74 : Dotations et participations	0,00 €
		75 : Autres produits de gestion courante	1,58 €
		77 : Produits exceptionnels	8 481,68 €
			<b>TOTAL RECETTES 2021</b>
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>- 2 687,87 €</b>	
	<b>REPRISE RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>42 215,23 €</b>	
	<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>39 527,36 €</b>	
Investissement	Dépenses		<b>13 000,00 €</b>
	Recettes		<b>16 411,67 €</b>
		<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>3 411,67 €</b>
		<b>REPRISE RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>15 913,90 €</b>
	<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>19 325,57 €</b>	

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2021 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Portage de repas	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (1)	RESULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2021 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 (3=1+2)
Investissement	3 411,67 €	15 913,90 €	19 325,57 €
Fonctionnement	- 2 687,87 €	42 215,23 €	39 527,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>723,80 €</b>	<b>58 129,13 €</b>	<b>58 852,93 €</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Excédent de Fonctionnement 2021	39 527,36 €
Solde d'investissement	19 325,57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €

Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2022 au R/001	19 325,57 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2022	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	€
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 :	39 527,36 €

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **2.1.5. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) : Souscription d'une ligne de trésorerie**

DEL-2022-32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Consultation 2022 :**

Trois établissements, la Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont répondu.

Suite à cette consultation et à l'avis pris auprès de Finance Active, il est proposé de retenir le Crédit Mutuel dont les conditions sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 150 000 €

Durée : 12 mois

Taux payé : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 0,75 %

Base de calcul des intérêts : Exact/365

Périodicité des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu

Mise à disposition des fonds : En une ou plusieurs fois

Commission d'engagement : 150,00 €

Commission de non-utilisation : 0,10 %

Remboursement de la ligne : Au plus tard à l'échéance des 12 mois

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie présenté ci-dessus**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.1.6. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) : Décision modificative n°1

DEL-2022-33

**Vu** le code général des collectivités territoriales.  
**Vu** la nomenclature M14.

Il est proposé la décision modificative suivante :

40800- CIAS-BUDGET PRINCIPAL- Décision modificative n°1						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	Montant DM proposé	Budget après DM
<b>022</b>			<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>-300,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>
	022	02	Dépenses imprévues	2 000,00 €	-300,00 €	1 700,00 €
<b>66</b>			<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
	6615	02	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>- €</b>	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.1.7. BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (40802) : Décision modificative n°2

DEL-2022-34

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la nomenclature M 22,

Il est proposé la décision modificative suivante :

40802 - CIAS-SAAD - Décision modificative n°2					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
<b>20</b>		<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>
	205	Concessions, licences	0,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 300,00 €</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					



Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
<b>13</b>		<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>
	1312	Collectivités et établissements publics	0,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 300,00 €</b>	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Du Bocage Bressuirais :**

➤ **D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.2. RESSOURCES HUMAINES

### 2.2.1. TABLEAU DES EFFECTIFS, MODIFICATION ANNEE 2022, N°3 : SUPPRESSION DE POSTES

[DEL-2022-35](#)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 03 février 2022 ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 03 juin 2022 ;

Il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Libellé Grade supprimé	Cat.	Tps travail du poste en ETP	Tps travail du poste en min.	Budget	Date d'effet
Administrative	Attaché principal	A	1	35h00	CIAS BP	08/07/2022
Administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0,9	31h30	CIAS BP	
Médico-sociale	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0.74	26h00	SAD	

**Nbre de postes : 3 ETP : 2.64**

**Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- de supprimer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus ;
- de prendre en compte cette modification selon les dates d'effet précisées ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **2.2.2. TABLEAU DES EFFECTIFS, MODIFICATION ANNEE 2022, N°4 : CREATION DE POSTES**

DEL-2022-36

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 03 février 2022 ;

Il convient de créer les postes suivants :

Grade	cat.	Emploi budgétaire						Date d'effet
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet			
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste en min.	
<b>Filière administrative</b>								
Attaché	A				1	1	35h00	16/08/2022
<b>Filière médico-sociale</b>								
Aide-soignant de classe normale	B				2	1	35h00	01/09/2022

Nombre de postes : 3 En ETP : 3

**Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- de créer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus,
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs selon les dates d'effet précisées ci-dessus,
- d'imputer les dépenses/recettes sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **2.2.3. FIXATION DU COUT UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT (CUF) 2021 DES MISES A DISPOSITION DE SERVICES**

DEL-2022-37

**VU** la convention de mutualisation des services relative à la gestion des dispositifs de logement social entre le Centre intercommunal d'Action sociale du Bocage Bressuirais et le Centre communal d'action social de Bressuire en date du 28 mars 2019 ;

En vertu de l'article 4 de la convention, le coût unitaire de fonctionnement est calculé à partir des charges de personnel et frais assimilés ; il est constaté par délibération du Conseil Intercommunal d'Action Sociale chaque année pour chaque service concerné.

#### **Calcul du coût unitaire de fonctionnement 2021 des mises à disposition descendantes :**

Les mises à disposition de services descendantes portent sur les services mis à disposition des communes membres ou leur C.C.A.S de façon permanente.

Le CUF comprend :

- l'intégralité des salaires et charges (Traitement de base, régime indemnitaire, cotisations patronales, d'action sociale, visite médicale, assurance statutaire) des agents concernés par la mise à disposition,

Auquel est ajouté

- un coût forfaitaire de gestion établi sur la base des coûts globaux de fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines, rapportés au nombre total d'agents gérés (base au 01/2021 : 547 agents en personnes physiques), soit un coût forfaitaire de gestion de 1096.23 € par agent.

Le CUF du service concerné est établi sur la base d'un coût moyen identique pour toutes les collectivités bénéficiaires.

<b>Services concernés</b>	<b>CUF 2021</b>
Mise en œuvre opérationnelle des missions relatives au logement social « ALT/CHU»	<b>20.27 € / h</b>

**Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais:**

- **de fixer le CUF 2021 selon la proposition ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la mise en recouvrement des sommes engagées auprès du Centre communal d'action sociale de Bressuire signataire de la convention et bénéficiaires des mises à disposition de service et de signer tout document afférent ;**
- **d'imputer les recettes sur le budget de rattachement du service concerné.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **2.3. POLE LOGEMENT**

### **2.3.1. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PASS'HAJ DANS LE CADRE DU CHRS POUR L'ANNEE 2022**

ANNEXE : Convention Association Pass'Haj

Dans le cadre du Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), le CIAS loue 3 chambres meublées à la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) de Cerizay.

Au titre de cette action, une convention partenariale et financière est formalisée qui définit les objectifs et les rôles des deux structures.

La RHJ permet d'offrir un hébergement dans un endroit sécurisant et adapté au jeune pour une première expérimentation en logement tout en développant le lien social ou le réseau.

En contrepartie, l'association PASS'HAJ, gestionnaire de la RHJ sollicite une subvention au C.I.A.S. sur le budget CHRS pour assurer ses missions (locations immobilières, frais de logistique et de personnel).

Depuis 2010, la dotation de l'Etat a fortement diminué.

De plus, pour une meilleure lisibilité des dépenses, un mode de calcul a été proposé prenant en compte un coût à la place en fonction de la dotation globale et des services proposés par la structure.

Pour 2021, la subvention était de 20 716 €.

Il est proposé de maintenir ce même montant, pour 2022, soit 20 716 € et de conventionner avec l'association.

**Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **DE FIXER le montant de la subvention à 20 716 €, pour l'année 2022, pour l'association Pass'Haj.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**
- **D'IMPUTER les recettes et les dépenses sur les budgets correspondants.**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.